

# A.O.C. Viande « Taureau de Camargue »

## Présentation

C'est en 1992 que fut créée l'Association pour la Promotion de la viande bovine de Camargue à l'initiative des manadiers de Camargue et des négociants en viandes du Pays d'Arles et du Gard.

Cette association a pour objet de mettre en oeuvre toutes les actions susceptibles de promouvoir :

- l'image
- la valorisation
- la mise en marché

des viandes de bovins de Camargue, nés et élevés dans l'aire géographique définie par une zone d'élevages et de traditions taurines, dans des conditions extensives traditionnelles propres à la dénomination Camargue.

La reconnaissance de l'Appellation d'Origine Contrôlée viande de « Taureau de Camargue » est l'aboutissement de quatre années de travail menées conjointement par l'Association de Promotion de la viande bovine de Camargue, la Fondation du Parc naturel régional de Camargue, l'Union Bétail Viandes Alpes Méditerranée et l'Antenne régionale Sud Méditerranée de l'Institut national des Appellations d'Origine.

Cette reconnaissance va permettre de faire apprécier et de promouvoir un produit naturel et de qualité issu d'élevages extensifs.

## Un cahier des charges très strict impose des contraintes aux éleveurs

- Zone sèche et zone humide
- Nécessité de pâturer pendant six mois de l'année en zone humide

- Élevage en extensif réservé aux animaux de race de taureau de combat, de race de taureau Camargue (« raço di biòu »), ou de croisements race Camargue-race de combat
- Livre d'inventaire des cheptels tenu à jour
- Changement à l'hectare inférieur à 1 unité de gros bovin pour 1,5 ha de landes, parcours, prairies.

## **Il en impose également aux négociants en viande**

- L'abattage intervient dès le déchargement de la bétailière.
  - Chaque animal est livré avec son Document d'Accompagnement Bovin (D.A.B.)
  - Chaque opération d'abattage est conduite dans un souci de préservation du produit et non de productivité
  - L'identification de la viande A.O.C. "Taureau de Camargue" se fait au stade de la carcasse entière. Elle se traduit par l'apposition immédiate d'un tampon d'identification A.O.C., délivré par les services de l'I.N.A.O., sur les différents muscles (8 points).
- Sont exclus de l'A.O.C. les animaux qui se produisent en spectacles taurins (Cocardiers et taureaux de corrida).

Le but initial des élevages de taureaux de combat et des taureaux de race Camargue (raço di biòu) reste le spectacle taurin et cette action de promotion de la viande bovine de Camargue n'entend pas déboucher sur une production accrue de viande bovine.

Faire mieux connaître un produit naturel, issu d'un élevage extensif, dans les conditions particulières d'une zone spécifique telle que la Camargue, pour le valoriser auprès des consommateurs régionaux afin que, l'appréciant, ils en deviennent des clients potentiels fidélisés : tel est le but de cette action.

Les conséquences pour l'économie locale en seront alors non négligeables et permettront peut-être de maintenir et pérenniser la valeur paysagère que représentent les territoires de parcours des troupeaux de taureaux de Camargue.